

La licence USEP

Le projet sportif et éducatif de l'USEP, repose sur la vie associative : il ne peut y avoir de vie associative sans association ; d'association sans adhérents...

La prise de licence est un acte volontaire ; avec leur « première licence sportive » les enfants peuvent participer à toutes les activités proposées par l'USEP Maroc qui s'inscrivent dans le projet de la classe. Avec la licence USEP, les adultes contribuent et bénéficient des dynamiques associatives, sportives et pédagogiques de notre réseau.

Le montant de l'adhésion individuelle, pour l'année 2017-2018, est inchangé et demeure donc le suivant :

Adhésion enfant	45 Dh*
Adhésion adulte	90 Dh*

Seules les associations qui sont en conformité vis-à-vis des exigences légales seront reconnues comme affiliées à l'USEP Maroc : tenue d'une Assemblée Générale annuelle (selon les modalités prévues dans les statuts) avec dépôt du Procès Verbal à la Wilaya et communication des rapports moraux, d'activité et financiers à l'USEP Maroc. ***Les associations USEP d'école en règle pourront prétendre, sur présentation des justificatifs, à être remboursées de 5 Dh par licence enfant et de 10 Dh par licence adulte.**

L'assurance MCMA « FOL Maroc » (Fédération des OEuvres Laïques) incluse gratuitement à la licence :

L'adhésion à l'USEP Maroc **inclut gratuitement** la souscription d'une assurance Responsabilité Civile auprès de l'assureur de la FOL (MCMA).

Cette assurance permet de couvrir:

- Chaque licencié (enfant ou adulte bénévole) en Responsabilité Civile lors des activités USEP, qu'elles se déroulent sur le Temps Scolaire ou Hors Temps Scolaire.

Cette assurance ne couvre pas l'adhérent en Individuelle Accident (dommages corporels subis par l'enfant qui se blesse seul, par exemple). Vérifier si le contrat d'assurance scolaire de l'enfant comporte une garantie Individuelle Accident.

- L'USEP Maroc, en tant que telle, mais aussi ses associations affiliées (sous réserve qu'elles soient en conformité avec les exigences légales) en Responsabilité Civile.
- La Responsabilité Civile engagée du fait des installations, agencement et lieux d'activités utilisés par l'USEP Maroc et ses associations affiliées est également garantie, **sous réserve que ceux-ci soient dûment déclarés à l'USEP Maroc (qui transmettra à l'assureur de la FOL).**
- Les parents bénévoles collaborant aux activités (sans qu'ils n'aient à prendre de licence), pour qui la garantie de la Responsabilité civile de l'USEP est étendue, **sous réserve qu'ils aient été dûment déclarés comme accompagnateurs dans le document concernant l'activité ou la sortie, remis au Directeur.**

- ✓ *L'assurance FOL, c'est pour qui ?* L'assurance FOL concerne tous les enfants et adultes qui adhèrent à l'USEP pour toutes les activités, exceptés les sports de combat.
- ✓ *L'assurance FOL, c'est pour quoi ?* L'assurance FOL garantit la Responsabilité Civile (en cas de dommages causés à autrui) des associations et de chaque licencié (enfant ou adulte pendant les activités).
- ✓ *L'assurance FOL, c'est pour quand ?* L'assurance FOL couvre en Responsabilité Civile, toutes les activités USEP organisées par l'USEP Maroc et ses associations affiliées (sous réserve qu'elles soient en conformité avec les exigences légales), qu'elles se déroulent sur le Temps Scolaire ou Hors Temps Scolaire (sauf sports de combat).
- ✓ *L'assurance FOL, c'est pour où ?* L'assurance FOL fonctionne, sur le territoire marocain, en France métropolitaine et, dans tous les lieux retenus par l'USEP Maroc et ses associations affiliées : dans la cour de récréation, dans les infrastructures sportives, en classe transplantée. L'assurance FOL intervient également pendant les déplacements organisés par l'USEP Maroc et ses associations affiliées.
- ✓ *L'assurance FOL, ça fonctionne comment ?* L'assurance FOL intervient en complément, le cas échéant, de l'assurance individuelle personnelle de l'adhérent, notamment l'assurance scolaire lorsqu'elle couvre l'activité pratiquée. Elle peut aussi intervenir à titre principal en responsabilité civile (si l'assurance scolaire ne couvre pas).